

Maîtrise



[Bibliographie](#) * [Documents \(textes\)](#) * [Documents \(graphiques\)](#)

Maîtrise d'histoire. Monographies du canton de Vic-en-Bigorre

NOUILHAN

Code INSEE 65325330
Canton de Vic-Bigorre
Carte IGN 1744 Ouest de Vic-Bigorre

Ce village est situé dans la plaine de l'Adour, au Nord du canton, sur un sol argilo-siliceux.

Le territoire de cette commune est limité au Nord par ceux de Larreule et Lafitole (canton de Maubourguet), à l'Est et au Sud par le territoire de Vic, et à l'Ouest par le territoire de Caixon (document 1).

La commune est traversée par l'Echez qui coupe la commune et le territoire communal en deux. De cette rivière sont dérivés deux canaux artificiels à l'Ouest entourant une partie du village, et alimentant un moulin moderne au Nord du village.

Les terres sont aujourd'hui employées à la culture du maïs, sauf la partie Est du village qui conserve une partie boisée dite du bois du Marmajou.

Le réseau de chemins

Le réseau de chemins est passablement complexe.

A l'Est la D935 coupe le village en deux parties (réservant la zone boisée à l'Est). La voie ferrée, en parallèle, passe également à l'Est de cet axe, coupée par la D56 qui va du village à la commune de Lafitole (voie moderne réalisée à notre siècle).

Dans la partie Ouest le réseau est nettement séparé par le passage de la rivière Echez. Au Sud le village est enserré dans un réseau de chemins quadrangulaire d'où partent les différentes voies: au Sud des chemins de terre partent dans les champs; A l'Ouest deux chemins goudronnés relient la D7, qui forme la limite

Ouest du territoire communal; au Nord des chemins de terre mènent dans les champs. A l'Est enfin un chemin mène vers le quartier du pont de l'Echez. Dans la partie Nord du village deux chemins relient la D935 (D4 et D56). Au Nord un chemin d'aspect ancien serpente en direction de Maubourguet. Ce chemin en voie de destruction est à notre avis la voie primitivement empruntée avant la réalisation de la route nationale au XVIIIème siècle.

Le village

Il s'organise, nous l'avons vu, en deux quartiers distincts de part et d'autre de la rivière.

Cette dichotomie trouve peut-être son origine dans l'antiquité; en effet nous avons retrouvé la trace de deux habitats gallo-romains dont au moins une villa (voir ci-dessous).

La première mention du village médiéval de Nouilhan se trouverait dans une charte de 1060 de l'abbaye de Larreule (3) . En 1313 les DRN mentionnent un locus de Noelhano, et le censier de 1429 un loc de Noelhan (4).

En 1313 le seigneur est le dominus de Lafitola, mais en 1429 on trouve pour seigneur de dominus de Andonho (d'Andoins, important seigneur béarnais). Au XVIème siècle cette famille possède toujours le village semble-t-il puisqu'on connaît un texte de 1581 dans lequel les habitants du village prêtent un serment de fidélité à Corisande d'Andoins (5).

Il faut signaler que le cadastre de 1808 et le cadastre actuel montrent autour du quartier de l'église une trace de fortification villageoise, dont ne subsiste qu'un cours d'eau qui suit le tracé de fossés aujourd'hui pratiquement comblés (document 2).

L'église Saint-Lézer.

Une église Saint-Lézer est signalée en 1342 et 1379 (6) . Un autel anépigraphé en marbre de Saint-Béat a été trouvé dans un mur de l'église de Nouilhan, lors de sa reconstruction en 1867 Cet autel aujourd'hui perdu nous est heureusement connu par un dessin (2).

Le bâtiment médiéval a disparu, ainsi que son autel antique, pour laisser la place à une chapelle de pèlerinage (en effet une bergère aurait vu la Vierge à Nouilhan, mais la tentative d'instauration d'un pèlerinage tourna court à cause de la concurrence du pèlerinage lourdaise...).

Le territoire communal

Un habitat antique est situé dans le quartier du pont de l'Echez, dans un pré où

on discerne encore une légère éminence. On y a trouvé des tegulae.

Le Tuco.

Situé au Nord du village sur un site antique, il est signalé dans le cadastre napoléonien sous le nom de quartier de la moute (section c). Il se situe au Nord du quartier de l'église et est coupé par le canal du moulin qui permet d'observer en coupe d'épais murs de galets et mortier. Une monnaie de Néron a été trouvée sur ce site dès 1890 , et depuis un siècle les trouvailles de vestiges antiques se sont multipliées (1). Nous y avons nous même trouvé des tegulae et un culot d'amphore.

Cette motte probable a malheureusement été presque entièrement arasée par les propriétaires du champ depuis un siècle. Rosapelly et Cardaillac ont tenté de rapprocher ce site d'un foronilium du haut-moyen-âge cité par Nicolas Bertrandi au XVIème siècle, mais leur argumentation nous paraît plus poétique que convaincante (7).

Dans cette commune le toponyme marquêche indique une limite communale (présence d'une pierre, comme au bois du Marmajou ?). Le bousquet et gelez (de gélise, le genêt des teinturiers) se rapportent à des surfaces autrefois boisées, alors que le bois du roi, nom moderne, reste problématique. Bascugnes est peut-être un sobriquet paysan (le petit basque ? Confer le gascon bascougne), alors que Montjoie désigne peut-être une chapelle ou un oratoire aujourd'hui disparu.

Essai de synthèse.

Le toponyme nouilhan est sans doute d'origine gallo-latine (de novilius ?). La présence d'un habitat antique est attestée dans cette commune. Cependant la trouvaille de l'autel antique pose la question d'un bâtiment à usage religieux (sous l'église médiévale ? Seule une fouille permettrait de confirmer cette hypothèse).

La question de la relation entre les deux quartiers se pose également. L'enceinte villageoise est-elle indépendante de la motte ou constitue-t-elle un barri (vraisemblable) ? Quelle est la relation entre les deux quartiers, et y a t-il une relation avec la présence d'un double habitat antique ? Enfin nos lacunes documentaires laissent en suspens la question seigneuriale à Nouilhan antérieurement au XIVème siècle.

Notes

- (1) Coquerel-Dousseau BSR 1974, Vestiges gallo-romains autour de Maubourguet ; Roland Coquerel, Traces de l'occupation gallo-romaine dans les Hautes-Pyrénées , CDDP 1977 p.14.
- (2) Abbé J. Dulac, RG 1875, pp. 268-271. Cet autel de marbre mesurait 78x40x40 cm, était orné du guttus (un vase libatoire) et de la patère, ave un trou vertical à son sommet. Voir aussi document 3.
- (3) A. Lejosne, Dictionnaire topographique..., article Nouilhan. « dedit unum villanum in Nolhano » , 1060. Nous n'avons pas retrouvé la charte d'où provient cette mention (l'auteur n'a pas localisé sa source).
- (4) DRN de 1313, ADHP 1 MI 2, et Censier de 1429, ADPA E377, folio 202.
- (5) Larcher, Glanages, T.XXI, p.311
- (6) Perrin, Font-Reaulx, Les pouillés..., p. 466, pouillé de 1342: ecclesia de noillano, dans l'archiprêtré de Caixon; p.469 Compte de procuration de 1379: "Ecclesia de Noelhano pro integra procuratione. Bona. De quibus tenentur solvere cappellanus dicti loci 20 s., fabrica 10s." (7)Rosapelly-Cardaillac, La cité de Bigorre, op.cit., p.70-72

Tous droits réservés par l'auteur

Pour me contacter: stephane.abadie@ac-toulouse.fr



Dernière modification : 18/11/01,08:24:17